

CLINIQUE VETERINAIRE DE LAVALETTE

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE « SEP MARTRENCHARD-BECQUET ,
CLINIQUE VETERINAIRE DE LAVALETTE , 6 ROUTE MAISON BLANCHE , 16320 VILLEBOIS-
LAVALETTE »

Les présentes CGF sont consultables sur demande à l'accueil dans leur version imprimable et sur le site internet de la clinique dans leur forme numérisée.

Les actes effectués au sein de l'établissement de soins sont soumis aux présentes CGF.

MENTIONS OBLIGATOIRES

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS ET ESPECES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT
TRAITEES

CLINIQUE VETERINAIRE DE LAVALETTE - SEP MARTRENCHARD-BECQUET

6, route Maison Blanche 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE

Téléphone : 05 45 64 90 22

Email : sepnett@orange.fr

VETERINAIRES ASSOCIES :

Dr Thierry MARTRENCHARD n° ordre 12467

Dr Nathalie MARTRENCHARD n° ordre 11467

Dr Marianne BECQUET n° ordre 22180

VETERINAIRES SALARIES :

Dr Laetitia SEIGNE n° ordre 32161

Dr Deborah CHAPON n° ordre 35137

SOCIETES D'EXERCICE ET RESEAUX PROFESSIONNELS

Clinique vétérinaire et société indépendante .

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h

Le Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 15h30

CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS

PERSONNEL NON VETERINAIRE AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

- Mme Sandra BERNARD : auxiliaire vétérinaire spécialisée niveau V
- Mme Béatrice TRILLAUD : auxiliaire vétérinaire niveau III
- Mme Katie PULLAR : auxiliaire vétérinaire niveau III
- Mme Lorine FAURE : auxiliaire vétérinaire spécialisée en formation

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

Consultations de médecine générale

Chirurgies de convenance, gynécologiques, tissus mous , orthopédie et ophtalmologie simples

Dentisterie pour chiens, chats, rongeurs

Laboratoire d'analyses sanguines : Numération-Formule , biochimies , électrolytes , hormones , coagulation
(Matériel IDDEX et MSLaboratoires)

Radiologie numérique capteur plan – Echographie

Délivrance de médicaments conformément à la législation en vigueur sur la pharmacie vétérinaire

Vente de produits d'hygiène

Vente d'aliments diététiques et physiologiques avec boutique en ligne

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

La surveillance des animaux hospitalisés, notamment en dehors des heures d'ouverture de l'établissement, est assurée par le vétérinaire de garde de la clinique. Un logement de garde, attenant à la clinique permet une surveillance renforcée, si nécessaire, des animaux durant la nuit.

PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

La clinique assure la permanence et la continuité de soins de ses clients et de leurs animaux selon les modalités suivantes :

- Le soir et la nuit, de 19h à 8h, en semaine : régulation téléphonique par un service de vétérinaires (VETOPHONIE) , qui prévient le vétérinaire de garde de la clinique si une intervention est nécessaire. Interventions dans les 30 minutes après appel, dans les locaux de la clinique si urgence.
- Les week-ends et jours fériés : le répondeur téléphonique de la clinique (toujours appeler au 05 45 64 90 22) propose le numéro de téléphone portable à contacter en cas d'urgence : du 1^{er} novembre au 30 avril, toutes les gardes et astreintes sont assurées par un membre de la clinique , vétérinaire associé ou vétérinaire salarié ; du 1^{er} mai au 31 octobre, les week-ends et jours fériés de gardes et astreintes sont alternés avec la clinique Mont-Vet de Montmoreau, selon une convention consultable.

ESPECES TRAITEES

- ANIMAUX DE COMPAGNIE : CHIENS ET CHATS ; CONSULTATIONS A LA CLINIQUE
- NAC : RONGEURS ET PETITS MAMMIFERES
- VOLAILLES : COMPAGNIE OU ELEVAGE
- ANIMAUX DE FERME
- CHEVAUX

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des principaux actes sont affichés en salle d'attente ou consultables sur notre site <https://www.veterinaire-lavalette.com>

L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sur simple demande à la réception. Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

LITIGES

En cas de litige , contactez le Conseil Régional de l'Ordre de Nouvelle Aquitaine.

RCP

Compagnies d'assurance en charge des RCP des vétérinaires associés : MEDICALE de France ou GENERALI

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs Martrenchard et Becquet.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons .

DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la société ESTHIMA , l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client : pour information, tarifs 2025 , 245 euros pour incinération individuelle, 105 euros pour incinération collective à régler à ESTHIMA , et prise en charge du corps 15,60 euros pour un chat, 30,60 euros pour un chien à régler à la clinique vétérinaire.

ADMISSION DES ANIMAUX SAUVAGES

Nous n'avons ni l'agrément, ni l'équipement pour la réhabilitation de la faune sauvage. Toutefois notre partenariat avec le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage de TORSAC , nous permet d'accueillir temporairement un animal en détresse, **si et seulement si le Centre a été prévenu**. Dans ces conditions, nous nous engageons à réceptionner l'animal en détresse, prendre les coordonnées des découvreurs, garder l'animal dans des bonnes conditions (chaud, calme, sécurité) et prévenir le Centre dès l'arrivée de l'animal. Coordonnées :

CENTRE de SAUVEGARDE de la FAUNE SAUVAGE de TORSAC , 30 impasse des hérissons , la borde , 16410 TORSAC

Téléphone : 05 45 24 81 39

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

La clinique ne peut servir de refuge pour les animaux errants, nous pouvons seulement aider, pendant les heures d'ouverture publiques de la clinique, à lire l'identification de l'animal et contacter son propriétaire. Toutefois, en cas d'animal blessé, trouvé sur la voie publique, nous recevons et hospitalisons l'animal après signature d'une convention « demande d'admission d'un animal errant » , engageant le rapporteur à contacter la mairie du lieu de découverte.

MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client. Un acompte peut être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard calculées à un taux de 1,5 fois le taux d'intérêt légal seront exigibles (loi du 31/12/93) et une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera appliquée (Loi n° 2012-387 / article L.441-6) .

Membre d'une association de gestion agréée, les paiements par chèques sont acceptés, ainsi que les règlements par Carte Bleue et en espèces.